ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations à but non lucratif

Question écrite n° 86717

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les mouvements pédagogiques et éducatifs acteurs et partenaires de l'école publique. Ces mouvements rassemblent des enseignants, des éducateurs dont l'action militante et bénévole se développe particulièrement dans le domaine de l'innovation éducative, de la recherche et de la réflexion sur les apprentissages, de la conduite de projets, de la formation initiale et continue des personnels éducatifs, de la relation entre les différents temps sociaux et éducatifs des enfants et des jeunes et des coopérations entre les acteurs de l'éducation. Cette action est coordonnée par des équipes permanentes qui assurent notamment les dimensions éditoriales et l'indispensable animation de réseau. L'existence de ces équipes est essentielle pour la pérennité des activités. L'aide aujourd'hui accordée est un investissement essentiel à l'heure des nécessaires progrès que doit faire l'école pour assurer l'égalité d'accès aux savoirs pour toutes et tous. C'est un concours précieux quand les conditions d'exercice des métiers de l'enseignement et de l'éducation sont plus difficiles, se transforment et que l'accompagnement des pratiques professionnelles est justement depuis toujours un de leurs apports. Il lui demande donc de revenir sur sa décision de baisser les aides accordées.

Texte de la réponse

Dans un contexte budgétaire contraint, les efforts de gestion auxquels s'astreint le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, notamment en matière de soutien aux projets associatifs, conduisent à une très forte sélectivité des projets au regard de leur impact sur les élèves. Les associations sont ainsi invitées à orienter leurs actions dans le champ des priorités définies par l'État afin d'assurer une plus grande cohérence des actions menées par les associations avec la politique éducative du ministère. Par ailleurs, dans le cadre de ces efforts de gestion et dans une logique de clarification des relations avec les associations, les partenariats devront désormais intégrer un dispositif d'évaluation.

Données clés

Auteur : M. Michel Liebgott
Circonscription : Moselle (10e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 86717
Rubrique : Associations
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 août 2010, page 9222
Réponse publiée le : 8 février 2011, page 1289